



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**


*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2026-080

PUBLIÉ LE 25 MARS 2026

# Sommaire

## **DRAAF Centre-Val de Loire /**

R24-2025-06-06-00010 - Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  EARL PESSON (36) (1 page)

Page 3

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-06-06-00010

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL PESSON (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux  
Unité Développement Agricole et Rurale  
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX  
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536155

Le Directeur départemental à  
EARL PESSON  
3 les Issertaux  
36210 MENETOU SUR NAHON

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**

**Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **3ha 83a 64ca**  
situés sur la commune de **MENETOU SUR NAHON**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 06/06/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **06/10/2025** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires  
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON